



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 Mai 2023
L'an deux mille vingt-trois,
Le 17 Mai à 19 heures 30

Nombre de Conseillers

▪ En exercice	6
▪ Présents	4
▪ Votants	5
▪ Absents	1
▪ Exclus	0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia par
procuration à Mme
BALDINI Murielle
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Nathalie
Absente non excusée

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation : 11/05/2023

Date d'affichage : 11/05/2023

Objet: D_2023_05_01 Présentation et Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023 il convient de voter les taux des taxes :

1-Taxe foncière bâtie -

2-Taxe foncière non bâtie –

3-Taxe d'habitation –

AR Prefecture

006-210601076-20230517-D_2023_05_01-DE
Reçu le 25/05/2023

Après en avoir délibéré, les Membres de l'Assemblée Communale décide une augmentation des trois taxes et vote à l'UNANIMITE les taux suivants :

- 1-Taxe foncière non bâtie – 18,50 %
- 2- Taxe foncière non bâtie – 36,45 %
- 3- Taxe d'habitation – 6,13 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

Le Maire
ARGENTI Alexis



Scylia Corso
pp 



AR Prefecture

006-210601076-20230517-D_2023_05_01-DE
Reçu le 25/05/2023